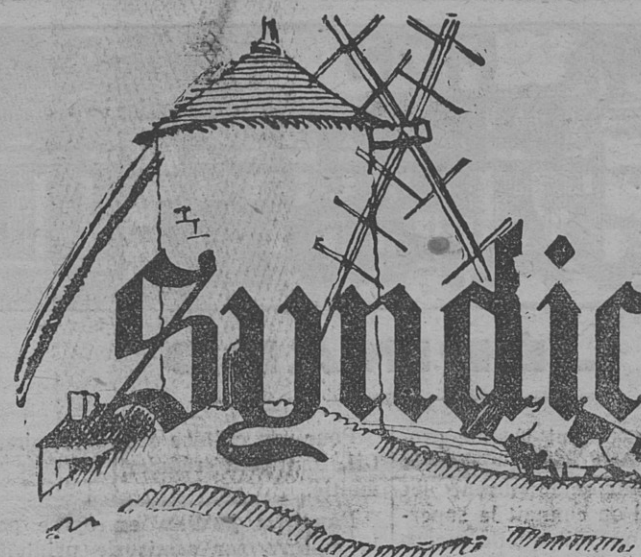




BULLETIN DU

Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

TELEPHONE : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

de la Confédération Générale des Vignerons, des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier
des Planteurs de Tabac de Loire-Inférieure, de la Société Mutuelle Agricole
des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
Organe du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central.
205.10 pour la Coopérative.
235.34 pour la Société Mutuelle.
147.18 pour la Confédération des Vignerons.
270.81 pour le Syndicat de Défense contre les
Ennemis des Cultures.



COQUELICOTS DES FLAN-
DRES : Chaque année, le jour de
l'Armistice, les Anglais mettent en
vente, dans tout le Royaume-Uni, le
Coquelicot des Flandres. Durant la
guerre, les Coquelicots fleurirent à
foison sur les champs de bataille des
Flandres. La guerre terminée, on
n'en vit plus.

EN BOURGOGNE : La vente des
vins des Hospices de Beaune, l'ex-
position générale des vins de Bour-
gogne aura lieu les 16 et 17 no-
vembre. Pour la première fois, elle
sera accompagnée d'un ensemble
de réjouissances qui mettront la cité
beaugenoise en fête et feront revivre
les fastes du Dugé de Bourgogne
au temps de Philippe le Bon.

A LILLE se tiendra, les 30 novem-
bre, 1^{er} et 2 décembre, la grande
Exposition internationale jubilaire
d'animaux de basse-cour, d'oiseaux
de parc, de cage, de volière, organi-
sée par les Aviculteurs du Nord.

COOPÉRATIVES AGRICOLES :
D'après une dernière enquête, il
existait en France, au 31 décembre,
6.243 Sociétés coopératives agricoles
de production, de transformation, de
conservation et de vente. Ce chiffre
ne comprend pas les Syndicats agri-
coles fonctionnant comme coopéra-
tives d'approvisionnement.

CARBURANT SYNTHÉTIQUE :
En Belgique, le Fonds national de
la Recherche scientifique a chargé
sa Commission de chimie de faire
un rapport sur les divers travaux
relatifs à la production d'un carbu-
rant de synthèse, destiné à l'alimen-
tation des moteurs à explosion. La
Belgique importe annuellement près
de 50 millions d'hectolitres d'essence
de pétrole.

SULFATE DE CUIVRE : La
France continue à être le plus impor-
tant débouché pour le sulfate de
cuivre anglais. Elle avait importé à
la fin du premier trimestre 4.639
tonnes de ce produit, sur un total
d'importation de 13.647 tonnes. Et
nos producteurs de sulfate de cuivre
ont bien du mal à écouler leur pro-
duction.

Concours Général de Paris

SUPPRESSION

REMPLACEMENT EVENTUEL

Pour des raisons d'économie bud-
gétaires, le Concours général agri-
cole de Paris n'aura pas lieu en 1936.

Cette suppression est infiniment
regrettable, mais cette manifestation
est remplacée par une « organisation
dite « Semaine Agricole de Paris »,
qui vient de se fonder sous le patro-
nage du Ministère de l'Agriculture.
Elle se propose de reprendre les
différentes manifestations du Con-
cours général, à l'occasion du Salon
de la Machine agricole, du 31 jan-
vier au 3 février.

Mais, sans dotation de l'Etat, les
emplacements ne peuvent plus être
mis gratuitement à la disposition des
exposants. Une participation de
125 francs le mètre courant est de-
mandée.

C'est un moine Breton qui fut l'inventeur des almanachs

Les almanachs pour 1936 commen-
cent à faire leur apparition. On
ignore que leur invention est due à
un moine nommé Guichan, qui vi-
vait en Armorique au III^e siècle.
Chaque année il composait un petit
opuscule traitant du cours du soleil
et de la lune. Il faisait copier ce
livre en langue celtique par cin-
quante-cinq moines et l'intitulait :
« Diagonon al manach Guichan »,
ce qui veut dire : « Prophéties du
moine Guichan ». Les moines celtes
« al manach » sont donc indiscuta-
blement l'origine de l'appellation de
nos calendriers.

Les Chiffres ou le tort d'avoir raison

Nous avons déjà à plusieurs re-
prises indiqué qu'il était parfaite-
ment vain de vouloir discuter chif-
fres, nous paysans, avec les mathé-
maticiens de l'industrie. Vouloir les
suivre sur le terrain des X pour
essayer de faire comprendre le
drame social qui se joue au point
de vue agricole est absolument per-
dre son temps.

Chaque fois que nous sortions
un chiffre ou une statistique, ils
vous démontrèrent par a + b que
nous avions parfaitement tort et que
tout est pour le mieux dans le meil-
leur des mondes, que l'industrie
n'est pas favorisée actuellement au
détriment de l'agriculture et que les
coefficients industriels dus aux pro-
grès de la déesse « Technique » sont
encore bien plus bas que les coeffi-
cients agricoles.

Cette tragédie dure depuis plus de
cent ans.

A l'aide de leurs chiffres et de
leurs équations, nos industriels, ma-
thématiciens dont la valeur à ce
point de vue est incontestable, con-
tinuent à se persuader que les pay-
sans sont des radoteurs et que leur
sort n'est au surplus pas si mauvais
qu'on veut bien le dire.

C'est ainsi que nous avons lu
entre autres dans la grande Presse
un rapprochement sensationnel du
coefficient actuel de l'électricité avec
les coefficients de vente des pro-
duits agricoles. On vend le courant
au coefficient 2, grâce aux progrès
techniques (et à la houille blanche
évidemment), c'est très bien, il n'y
a rien à dire, mais si cela permet
d'éclairer la Tour Eiffel à l'assez
bonnes conditions, nous paysans,
nous aimerions mieux nous éclairer
avec une chandelle mais avoir nos
assiettes pleines et pouvoir vivre de
notre métier, que de crever de faim
sous la belle clarté des monowatt,
même si l'on nous distribuait le cou-
rant pour rien.

A part cela, les chiffres sont
exactes et nous aurions mauvaise
grâce à ne pas le reconnaître et nous
devrions nous incliner car nous
avons donc mathématiquement tort.
Seulement, ces Messieurs ont tort
d'avoir raison, car il en découlerait
que l'industrie et sa technique ne
sont pour rien dans toutes ces his-
toires de désorganisation sociale, que
les gouvernements successifs ont
toujours soutenu avec succès l'agri-
culture contre l'industrie et autres
arguments étayés par des colonnes
de chiffres mais que la réalité fait,
hélas ! s'écrouler à plaisir.

Comme nous n'avons pas l'habi-

tude ni la facilité de suivre ces Mes-
sieurs des X dans leurs admirables
calculs qui nous émerveillent, nous
voudrions leur demander si, tout de
même, il est logique et explicable
par les mêmes calculs, qu'en ce mo-
ment dans de nombreuses régions
de France, où la fertilité de la terre,
le climat, etc., devraient permettre
une vie facile et douce, il y ait un
nombre aussi considérable de petites
propriétés de 5 à 15 hectares, pro-
priétés familiales par excellence,
qui sont offertes à la vente pour des
prix dérisoires, propriétés qui se-
ront demain abandonnées par leurs
tenants actuels dont la famille vi-
vait la souvent depuis des centaines
d'années, ce qui du point de vue
social, est simplement une cata-
strophe.

Que nos mathématiciens de l'in-
dustrie essaient un peu de tirer cela
au clair d'une part en se renseignant
comme nous, et nous y insistons,
sur le nombre de ces propriétés à
vendre ; qu'ils veulent bien nous
dire aussi, comme contre-partie, si
c'est de la faute aux paysans ou bien
à la fameuse déesse « Technique »
que l'on constate cette agglomération
monstrueuse d'individus déraci-
nés et placés maintenant dans des
conditions de vie précaire qui fait
que Paris et sa banlieue, pour ne
citer que cette ville, comprend le
septième de la population de la Na-
tion ; que depuis 1846 la population
rurale est tombée de 75 % à moins
de 50 % de la population totale, que
la population active agricole est en
fin de compte en 1931 de 38 % seu-
lement de la population active totale.

Nous voudrions que l'on nous
indique, non seulement les causes et
les responsabilités de cet état de
choses, mais aussi l'amélioration
sociale considérable qui en résulte.

Quand on nous aura, par des chif-
fres, expliqué tout cela, et si l'on
peut nous prouver en même temps
que la condition humaine s'améliore
uniquement avec la Technique, nous
nous inclinons bien bas et servi-
rions aussi cette nouvelle Déesse qui
ne veut pas souffrir de régression
même momentanée et qui, voulant
aller toujours plus loin sans frein
et sans arrêt, en pleine action, avec
la Déesse « Finance », sa mauvaise
fée, finira par faire craquer sous
son poids la civilisation actuelle, et
comme nous l'avons déjà dit, pré-
cipitera bientôt les cadavres de l'in-
dustrie et du commerce sur celui de
l'agriculture, laquelle est entrée déjà
dans le coma.

A. GAULT.

CONTINGENTS INEXPLICABLES

Parmi les contingents à importer
au cours du quatrième trimestre
1935, nous avons l'étonnement de
recevoir les désignations et les chiffres
suivants :

Légumes secs :	
Haricots	170.000
Lentilles	60.000
Fèves et fèvesolles :	
Semences	80.000
Autres	80.000
Pois :	
Semences	25.000
Autres	50.000

Au moment où l'on recherche,
vivement semble-t-il, des cultures
de substitution pour alléger le mar-
ché du blé, écrasé par une produc-
tion surabondante, sans faire allu-
sion à des phénomènes moins na-
turels, il est tout à fait inexplicable
que l'on admette en France des
contingents de produits agricoles de
la nature de ceux que nous visons
et que nous pouvons parfaitement
produire.

L'entrée des haricots est un non-
sens. Elle est particulièrement pé-
nible pour nos régions nantaises, sud
de la Loire et vendéenne, lesquelles
produisent sous le nom de lingots
et de mojettes des haricots d'une sa-
veur inimitable. Là on ne vendra
pas nous chanter que la qualité n'y
est pas.

Cette culture étant très intéres-
sante pour nos exploitations, où la
petite main-d'œuvre familiale et fé-
minine est abondante et laborieuse,

En Russie un ouvrier vaut dix paysans

Le gouvernement français publie
une encyclopédie nationale qui est
éditée sous la direction de M. Ana-
tole de Monzie, ancien Ministre de
l'Instruction publique.

M. Anatole de Monzie ne peut pas
être suspect de malveillance à l'égard
de la Russie. Or, voici ce qu'on y
trouve :

« Devant les urnes en Russie, les
ouvriers ont droit à un représentant
pour 12.500 personnes, et les pay-
sans à un représentant pour 125.000
personnes, c'est-à-dire qu'en Russie,
on considère qu'un ouvrier vaut dix
paysans. »

Voilà ce qui devrait dégoûter un
peu les paysans français du com-
munisme.

Utilisez les feuilles mortes

Les feuilles mortes peuvent consti-
tuer un important élément de fer-
tilisation. Pour cela, ramassez-les pré-
cisément et mettez-les en tas, par
couches successives, séparées entre
elles au moyen d'une couche de
terre. Laissez la fermentation s'opé-
rer dans ces conditions.

Au printemps, rassemblez le tas
en forme de toit et mêlez une quan-
tité de chaux d'un dixième. Remuez
de temps en temps. Quand le mé-
lange sera bien compact, vous pour-
rez vous servir de ce compost, au
début de l'hiver sur les prairies na-
turelles.

Un Brin de Causette... Distillerie des Vins



Vous parlez d'un
chemin de fer, que
ce train qui venant
de lancer à tout va-
peur, un train de
303 compartiments
— pardon : 303 dé-
crets-lois — sortant
du Conseil des
Ministres, qui ven-
ant s'ajouter aux
autres, pour en-
trer en service.

Allez donc dire, après que nos di-
rigeants pensent point à nous, pis-
que chacun en reçoit un p'tit pour
son grade et qui en a pour tout les
ministères. Ces éminences avant
passé pus de douze heures d'afilée,
à examiner ces décrets, prenant à
peine le temps de casser la croûte
entre les séances.

— Pourquoi dan c'te bousculade et
c'te précipitation, comme si qu'il au-
rait le feu à la maison ?

— Parait que c'est rapport à l'es-
piration des pouvoirs exceptionnels,
conférés à ces Messieurs. Et dire
que tout c'te précipitation de lois et
règlements, sortis en série comme
de la fabrique, avant été conçus, mis
au monde, sans le concours des dé-
putés et sénateurs ! Pour qui soyent
ben sages, on les a mis en vacances...
et c'est nous qui sont le « peuple
souverain », conscient et organisé,
qu'avant seulement le droit de dire
« amen » et de passer à la caisse du
Père Sceptre !

Dans c'te fameux « train » des 303
wagons, on y découvre tout sortes
de marchandises : d'ampuis les cas-
sés des femmes entrées en ca-
dres, par les concours, diplomati-
ques jusqu'à la réglementation des
camions-bazars, en passant par les
« cumuls-abusifs », les lois d'espion-
nage, la gendarmerie maritime et le
nouveau monopole des tabacs en
Alsace-Lorraine. Un de pus, un de
moins, pendant qu'on y est !

L'Agriculture avant point été ou-
blié, p'isqu'on y voye pêle-mêle un
tas de décrets, su l'organisation du
marché du blé et des céréales ; su
les comités professionnels, inter-
professionnels et super-profession-
nels ; su l'Assemblée permanente des
présidents de Chambres d'agricul-
ture qui seront pris désormais au
sérieux et pu comme des agricul-
teurs en robe de chambre. On y voye
itou un système de prêts sur gages,
entre marchands de grains et récol-
tants ; un décret su l'affichage obli-
gatoire des prix, dans les marchés
et champs de foire — et perquoi
point au derrière des animaux.
Encore d'autres règlements su le
contrôle et l'amélioration des cours
d'eau non navigables ; su les asso-
ciations syndicales, le crédit agri-
cole, les parls mutuels, le remem-
brement des terres... et le démem-
brement des Offices agricoles, qu'on
enterre à perpétuité ! En ces fêtes
des Morts, c'est ben de circonstances
de verser un pleure, su ces pauvres
offices et de leur tresser une cou-
ronne.

— Et qu'on va devenir
avec ces nouveaux décrets ?
— Les délégués de nos Chambres
d'agriculture avant pourtant donné
une bonne directive à ceusses qui
sont chargés de nous diriger :
« Moins promettre, moins entrepre-
ndre, mais mieux exécuter les déci-
sions prises ». Dame, c'est point les
lois, les règlements et les belles pro-
messes qui nous ont manqué ! La
vérité c'est qu'elles ont été bâclées
comme l'as de pique, qu'elles sont
arrivées un coup le train parti — ou
qu'elles n'ont quasiment point été
appliquées. D'une manière, comme de
l'autre, on s'est foutu de nous !

C'est le moment de rappeler le
proverbe — qu'est point inscrit
dans les 303 compartiments — « Le
bien que fait l'Etat, il le fait mal, et
le mal qu'il fait... il le fait bien... »
maitre jennot

En 2^e PAGE :
Le Coin du Vigneron
Mon Petit Jardin

En 3^e PAGE :
L'abaissement
des prix de transport du bétail
La Culture du Tabac

LA DÉFENSE DE NOS VINS

Une magnifique Réunion du Comice de Vertou

Ainsi que nous l'avions annoncé,
la réunion d'automne du Comice de
Vertou s'est tenue dimanche et a
remporté un vif succès. Plus de 500
vignerons se pressaient dans la salle,
lorsque le président, M. J. de Cami-
ran, ouvrit la séance. Autour de lui,
sur l'estrade se tenaient : MM. Paul
Garnier, secrétaire général de la
C.G.V.C.O. ; Duez, député ; Joseph
Maujouan du Gasse, François Le
Cour et Mahot, conseillers généraux ;
Bruneau, adjoint, remplaçant le maire
de Vertou ; Chaquin, directeur des
Services agricoles ; Le Boi, profes-
seur d'agriculture ; Bardoul, prési-
dent de la Fédération des marai-
chers ; Bertrand, président du Syn-

vins. Comment permettre à nos vigne-
rons de vivre du fruit de leur tra-
vail ? D'abord, en faisant du bon
vin. MM. Moreau et Vinet nous ont
donné d'excellents conseils à ce su-
jet. M. Andouard, à son laboratoire
de l'Institut Pasteur à Nantes, ne
demande qu'à nous guider et est à
notre disposition pour les analyses.
Enfin M. Cahquin, rue de Strasbourg,
est là pour nous renseigner.

Nous allons avoir les appellations
contrôlées, avec répression excessi-
vement sévère contre la fraude. Tra-
vaillons donc pour la qualité.

M. de Camiran, très applaudi,
donne la parole à M. Paul Garnier.

La crise viticole

En face de cette situation tel-
lement difficile, du très grand nombre
de règlements et de la lourde tâche
qui nous incombe, il y a quelque
chose qui nous manque. Tandis que
nous discutons avec l'Administration
et les parlementaires, il nous man-
que un contact plus permanent avec
les producteurs de nos quatorze dé-
partements viticoles du Bassin de la
Loire. Ces réunions de vignerons,
comme celle d'aujourd'hui, nous per-
mettent de nous retrouver dans la
vérité, dans notre milieu. Et le se-
crétaire général de la C.G.V.C.O. nous
invite à faire ensemble un examen
de conscience. Sommes-nous dans la
bonne voie ?

Nous avons tous un défaut : nous
avons tendance à ne voir que notre
petit coin. Il y a pourtant d'autres
régions qui n'ont pas les mêmes
intérêts, les mêmes besoins. Il faut
donc savoir ce qui se passe ailleurs,
pour mieux comprendre les mesures
d'intérêt général.

— Pourquoi ne vendons-nous pas
notre vin ? Pourquoi y a-t-il crise
viticole ? Y a-t-il trop d'importa-
tions de vins étrangers ? Pour ce
qui concerne le vin, les importations
ont été rigoureusement limitées de-
puis 1931, non sans peine. Nos im-
portations et exportations de vins à
l'étranger se compensent à peu près.
Si nous voulions les supprimer to-
talement, il résulterait certaines me-
sures de représailles, dont en défi-
nitive les vignerons supporteraient
les frais.

Il nous reste donc à examiner :
la production et la consommation.
Malgré la crise et le chômage, il



MM. de Camiran et Paul Garnier
photographiés avant la séance.

dicat Sèvre-et-Maine ; Lecomte et
Verlynde, président et vice-président
de l'Union des Producteurs de Mus-
cadet ; Bourdault et Toubanc, du
Syndicat Viticole d'Ancois ; de la
Roche-Saint-André, du Syndicat de
Saint-Philbert ; Petitjean, Sautejean
et Meneux, administrateurs de la
Confédération ; Lerat, vice-président
du Comice ; MM. Gauthier, Perro-
cheau, Barré, Lusseau, Huet et Fres-
nay, maires des communes voisines,
ainsi que les divers délégués du Co-
mice.

Après lecture du procès-verbal de
la dernière séance par M. Th. Bu-

dicat Sèvre-et-Maine ; Lecomte et
Verlynde, président et vice-président
de l'Union des Producteurs de Mus-
cadet ; Bourdault et Toubanc, du
Syndicat Viticole d'Ancois ; de la
Roche-Saint-André, du Syndicat de
Saint-Philbert ; Petitjean, Sautejean
et Meneux, administrateurs de la
Confédération ; Lerat, vice-président
du Comice ; MM. Gauthier, Perro-
cheau, Barré, Lusseau, Huet et Fres-
nay, maires des communes voisines,
ainsi que les divers délégués du Co-
mice.

Après lecture du procès-verbal de
la dernière séance par M. Th. Bu-



Bien avant l'heure d'ouverture, les vignerons discutent par petits groupes,
dans la cour, des importantes questions qui les préoccupent.

reau, M. de Camiran excusa MM.
Bouchaud, maire de Vertou ; Linyer,
sénateur ; Cormier, maire d'Aigre-
feuille, et Clément Guibaud, maire
de Mouzillon. Puis il salua les per-
sonnalités présentes et plus particu-
lièrement M. Paul Garnier, l'ardent
défenseur des Vignerons du Centre
et de l'Ouest, qui hier encore, nous
représentait à Genève, au Congrès
international de la Viticulture. La
surproduction viticole apparut en
1924. C'est en cette année, à Paris,
au cours d'une réunion, que nous
avons jeté les bases de notre Con-
fédération du Centre et de l'Ouest et
c'est de cette époque que date la dé-
fense de notre vignoble nantais.

— Pourquoi sommes-nous en crise
Par la concurrence des nouveaux
n'est pas exact de dire qu'il y a
sous-consommation de vins. C'est
peut-être que nos efforts ont été
plus grands et plus efficaces. En
1931 il s'est constitué un Comité na-
tional de propagande du Vin. Cette
propagande pour tous les vins a porté
ses fruits et c'est pour cette raison
que la consommation n'a pas fléchi.
Et cependant, on consommait
davantage si l'écart des prix était
moins élevé entre la production et la
consommation. Dans le décret-loi
du 30 juillet 1935, il y a un texte
qui permet de rechercher les abus
de la porter devant un tribunal
d'arbitrage et de poursuivre les dé-
linquants. La procédure est simple.
C'est peut-être une méthode révolu-
tionnaire — mais ne sommes-nous

Plus de 2 milliards
prélevés sur notre
viticulture pantelante !

Les vendanges s'achèvent et les
fûts se sont remplis, à la joie des
vignerons.

— Mais, le vin fait, il faut songer à
la vente. Or, le vin paie un impôt
qui, au prix actuel du vin, apparaît
énorme.

Il s'agit du droit de circulation
qui est aujourd'hui de 27 francs par
hecto.

27 francs par hectolitre d'un vin
dont on offre, nous dit-on, à peine
davantage. C'est inadmissible.

Prime à la fraude, prime au mou-
illage, gêne des transactions, limita-
tion de la consommation, ce n'est
pas le moment de maintenir pareille
aberration.

Sur 80 milliards d'hectolitres, c'est
plus de deux milliards prélevés sur
une viticulture pantelante !

Aux associations agricoles d'agir !
(L'Agriculteur du Sud-Est.)

pas, en matière économique, en révolution !

L'effort pour accroître la consommation est lent, car il est limité par la crise et le chômage. L'an dernier, nous sommes tombés en face d'un excédent de 20 millions d'hectolitres. Il a fallu prendre des mesures énergiques et draconiennes. On a distillé 18 à 20 millions d'hectos et ceci a donné bien des pays étrangers... Mais on ne peut songer à de telles contraintes chaque année. Non seulement on a limité les plantations, mais on a envisagé l'arrachage d'une partie du vignoble. Cette mesure de destruction d'une richesse et du travail de l'homme soulève bien des protestations. Si l'arrachage facultatif ne donne pas de résultats suffisants, on appliquera l'arrachage obligatoire. Mais dans nos régions, non responsables des plantations abusives, nous serions à l'abri de cette obligation, si elle était décrétée.

L'Algérie produit, bon an mal an, 20 millions d'hectolitres de vin. Sur ces 20 millions, il y en a 10 sur lesquels nous pourrions très bien nous passer. Cette année, dans l'ensemble, il y a eu un tiers de récolte en moins et chez nous, dans le Nantais, deux tiers. Que les Algériens conservent leur vin. On a essayé de leur imposer un statut spécial, différent de la Métropole, mais cette réglementation est impossible. Les Algériens étant Français comme nous. Nous avons pu seulement obtenir des mesures indirectes, tendant à faire supporter des charges plus dures aux régions responsables; de grosse production.

Certains vignerons, chez nous, ne le comprennent pas. En face de cette réglementation compliquée, ils s'en vont répétant : — On ne pourrait donc pas nous faire la paix, nous rendre la liberté ? Si on les écoutait, le marché serait vite assaini, mais ce serait la fin de notre vignoble... la liberté de crever de faim !

Les moyens envisagés

Les maladrades commises dans les textes de lois nous coûtent très cher, poursuit M. Garnier. Ainsi, en 1931, on demandait l'arrêt de toutes les plantations. On demandait d'accorder seulement 3 hectares, puis on a voté 10 hectares comme faculté de plantation. Dans nos régions, nous n'avons pas usé de cette faculté, mais dans le Midi et en Algérie, chacun a usé de cette liberté de planter 10 hectares... Aujourd'hui, il faut recourir à l'arrachage !

Restent le blocage et la distillation obligatoire pour faire disparaître les excédents. Pour la distillation, le décret de juillet 1935 l'a un peu modifiée ; nous avons obtenu, en partie, satisfaction.

D'après les renseignements du Midi on s'attend à avoir deux à trois millions d'hectos de vin de plus que l'an dernier. Par contre, en Algérie, les rendements seraient quelque peu inférieurs. Il serait possible d'arriver à 90 millions d'hectos — soit 10 à 15 millions d'excédent à se débarrasser. Or, cette année, toutes les Associations viticoles sont d'accord de proposer la distillation la plus élevée possible, de façon à se débarrasser de la totalité des excédents et de provoquer la hausse.

On a essayé déjà de provoquer cette hausse rapide en instituant l'échelonnement des ventes et les 4/10^e. On a envisagé à la fois le financement de la récolte, pour permettre aux viticulteurs d'attendre un peu et ne pas jeter tout leur vin sur le marché. Ces mesures auraient été très efficaces s'il n'y avait pas eu une quantité de non logés. Sans cette législation le vin serait tombé à 2 fr. le degré. Le commerce a boudé... mais une crise grave a pu être évitée grâce à ces mesures.

M. Garnier donne alors un exemple des difficultés qu'éprouvent les défenseurs de la cause viticole. A propos du financement sur warrant, ils se heurtent à l'Administration, qui soulève maints obstacles... et finalement six semaines après sortait un décret, dans les termes qu'ils avaient proposés. Les vignerons doivent surtout compter sur eux et développer leurs organisations de Crédit agricole.

Le régime de l'alcool

Il y a plusieurs mois, nous nous sommes trouvés dans une situation pénible, avec des quantités formidables d'alcool. Les représentants des producteurs de betteraves, de pommes et de cidre se sont réunis à Paris (il y eut une trentaine de conférences). Il en sortit un projet, qui fut discuté au Congrès de Bordeaux, auquel participèrent MM. Garnier, de Camiran et Sautouge. Ce projet est allé à l'Administration des Finances, puis devant le président du Conseil. Nous avons eu gain de cause et dans le décret du 30 juillet, nous avons notre part de responsabilité.

Il va y avoir un Conseil supérieur des alcools. Nous sommes certains d'avoir des débouchés pour tous nos excédents. On a froissé certaines personnes, gêné de gros intérêts, mais on a fait un pas de plus vers l'organisation professionnelle.

Les appellations d'origine

Les lois antérieures de 1927 et 1929 étaient incomplètes. Il fallait remettre de l'ordre dans cette législation et essayer de renforcer le contrôle des appellations. Dans le Centre-Ouest, il n'y avait qu'un petit nombre d'appellations. Nous avons constitué une sorte de lien entre elles.

Le Secrétaire général de la C.G. V.C.O. énumère alors les avantages des nouvelles appellations contrôlées.

avantages déjà énumérés dans notre journal. Il y aura une surtaxe de 2 francs par hectolitre pour ces vins (acquis de couleur verte), surtaxe qui servira à payer les agents chargés du contrôle.

M. Garnier s'élève, ici, contre l'exagération absurde des taxes sur le vin, taxes qui étaient de 1 fr. 50 avant-guerre et qui sont aujourd'hui de 21 ou 26 francs par hecto. Les charges sont 13,33 fois plus élevées qu'avant-guerre. M. Linyer a présenté une motion tendant à la réduction de ces droits. Nous avons le devoir de nous élever contre cette fiscalité absurde, qui pèse sur le viticulteur et par là même sur le consommateur.

Il faut que vous soyez unis et que vous donniez à vos organisations les moyens de vous défendre. Il ne doit pas y avoir de divorce entre les producteurs et négociants. Chacun peut avoir ses torts et chacun a un rôle important à jouer. Nous ne devons pas nous sentir isolés. Nous devons poursuivre nos efforts, pour l'avenir de nos familles et la sauvegarde de nos vignobles.

M. Paul Garnier est vivement applaudi. M. de Camiran lui pose ensuite une question relative au forfait pour l'eau-de-vie. L'orateur fait part de son point de vue personnel, sur cette importante question, le régime facultatif présentant des avantages et inconvénients. La meilleure solution serait de réserver notre réponse, d'attendre un an et de voir si le nouveau régime donne satisfaction aux départements qui l'ont adopté.

Cette importante séance prit fin à midi. Elle compléta dans les annales du Comité si vivant de Vertou.

R. FAIVRE.

600 kgs de Sylvinité Riche avec 200 kgs de Phosphate Bicalcique à l'hiver. Beaucoup d'herbe, mais de la bonne herbe, au printemps.

Seaux à traire

Modèle évasé, qualité XX
Taille 26, prix..... 7 25
— 28, —..... 8 75
— 30, —..... 9 50
En XXX un franc de majoration pour chaque taille. Prix nets pour nos adhérents. Marchandise à prendre à nos bureaux, 2, rue Scribe, à Nantes. Livraison franco par commande de six seaux minimum.

Sécheurs

Nous pouvons fournir à nos adhérents de très bons Sécheurs, acier vrai Nagent, 23 centim., au prix de 9 fr. 50. A prendre à nos bureaux du Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes.

LE COIN DU VIGNERON Mauvais Goûts

C'est une bien grosse déception pour le viticulteur lorsque son vin contracte un mauvais goût et cela arrive pourtant fréquemment, malgré tous les soins. Le vin est un liquide qui absorbe facilement les odeurs. Dès les vendanges, des mauvais goûts peuvent être contractés par les raisins. On a signalé même, il y a quelque temps, des goûts fixés par les raisins à la véraison, par suite du goudronnage, à cette époque, des routes traversant le vignoble. Ils peuvent aussi se produire au cours de la fermentation (goût d'œufs pourris) ou des soutirages (goût d'évent). Ce sont souvent des accidents dus à la négligence des viticulteurs. A ce propos on ne saurait trop insister sur la nécessité de l'entretien continu de la vasseillerie vinicole. A la vigne et au cellier, dès la véraison le viticulteur doit exercer sa vigilance pour éviter de gâcher son vin. Certains accidents sont vite réparés si on les décelé à leurs débuts, mais deviennent définitifs si on laisse le mal empirer et si le vin s'imprègne fortement. Plus on attendra et plus énergique devra être le traitement par un produit absorbant approprié, mais il ne faut pas oublier qu'un traitement énergique n'est toujours à la qualité du vin. C'est pourquoi le traitement permettra seulement, dans beaucoup de cas, de « rattraper » le vin.

Nous distinguerons : 1° les goûts que l'on peut faire disparaître facilement ; 2° les goûts tenaces.

1° Goûts qui disparaissent facilement.

a) Goût d'hydrogène sulfuré ou d'œufs pourris : Nous insisterons sur ce goût qui se produit fréquemment, par suite de l'addition d'acide sulfureux au débouchage. Ce goût est produit par certaines levures qui ont la propriété de réduire l'acide sulfureux en hydrogène sulfuré, gaz à odeur d'œufs pourris. La présence du soufre dans le vin par suite de traitements tardifs de l'oxidum entraîne aussi souvent le même accident, lorsque le phénomène est très poussé il se forme du mercaptan, sorte de combinaison du soufre avec l'alcool et qui donne au vin un goût d'ail. Les deux odeurs d'ail et d'œufs pourris coexistent souvent. Dès que, au cours ou à la fin de la fermentation, on perçoit l'une de ces odeurs, il faudra faire aussitôt un soutirage à l'air et répéter cette opération jusqu'à la disparition complète, ce qui arrive généralement lorsqu'il n'est pas trop accentué. Si l'on possède des récipients en cuivre, on les utilisera au moment des soutirages pour recevoir le vin. A

un stade plus avancé un remède très efficace consistera à introduire dans la barrique un nouet contenant un peu de tournure de cuivre bien rouge (décapée à l'acide azotique). Dans le cas d'un goût de mercaptan très accusé, l'addition de sulfate de cuivre (1 à 2 gr.) donnerait des résultats excellents, mais ce n'est pas là une pratique autorisée par la loi.

b) Goût de cuivre : Si les raisins ont été traités très tardivement et trop abondamment avec des bouillies cupriques trop adhérentes, on risque d'avoir un goût trop riche en cuivre, ayant un goût métallique particulier. Normalement le cuivre s'insolubilise au cours de la fermentation, par les acides du moût. Lorsqu'il y en a un excès, on conseille d'ajouter du tannin (10 à 15 gr. par hecto) avant fermentation du moût. Le tannin élimine le cuivre sous forme de tannate de cuivre. La présence anormale du soufre dans le moût, comme nous venons de le signaler plus haut, permet souvent d'éviter le traitement. Le cuivre est éliminé automatiquement sous forme de sulfure de cuivre.

c) Goût de pétrole : Le pétrole reste quelquefois dans les engrenages et autres parties métalliques des appareils que l'on nettoie avant la vendange. Ce goût disparaît très facilement par un collage au lait frais « non-écimé ». Il faut bien se garder d'enlever la crème du lait car c'est elle qui agit en émulsion et absorbe le pétrole. On utilisera un à deux litres de lait par barrique, suivant l'intensité du goût.

d) Goût de ferment, ou d'évent : C'est le goût des vins conservés en vidange ou ayant subi des fermentations secondaires. Il se prend aussi quand on retarde trop le premier soutirage. Le contact du vin avec ses lies, quand il est trop prolongé, donne le goût de ferment.

Tous ces vins sont très améliorés par un méchage énergique (au moins 40 gr. de soufre par barrique) ou l'addition de solution sulfureuse. Si le goût est très accentué on pourra couper ces vins avec des vins jeunes.

2° Goûts tenaces.

Ils sont les résultats, pour la plupart, de la négligence, et on ne saurait trop recommander à ce sujet la propriété méticuleuse de la vasseillerie vinicole. On évitera ainsi d'abimer irrémédiablement des vins souvent de grande qualité.

a) Goût de ramberge : L'abondance dans le vignoble de la ramberge produit ce goût qui est peut-être le plus tenace. Donc il faut

faire une guerre acharnée à cette plante dans le vignoble. Le traitement du vin par le noir végétal donne des résultats assez faibles.

b) Goûts de goudron, créosote, etc. : Ces goûts sont extrêmement tenaces. On pourra les atténuer mais rarement les faire disparaître. On pourra essayer le collage au lait ou les noirs végétaux désodorants. Il sera bon de faire un essai préalable de la dose à employer sur une petite quantité de vin, car il y a des noirs d'activité très variable dans le commerce (l'activité peut varier du simple au double et même plus suivant la qualité du noir).

c) Goûts de moisi ou de pourri : Ils proviennent des moisissures des fûts mal entretenus. L'aération peut atténuer l'action de ce goût. Pour compléter l'action de l'air on pourra traiter par le lait ou le noir, comme plus haut. Si ces goûts se produisent au cours d'un soutirage au moment des vendanges, on peut faire passer le vin sur du marc frais ou des lies fraîches. Si l'on peut produire une légère fermentation on améliorera ainsi beaucoup le vin.

On traitera de la même façon le goût de bois sec, de bouchon, etc. On pourra aussi essayer, en particulier dans ce dernier cas, l'huile de paraffine ou huile neutre.

L'amertume des vins jeunes n'est pas à proprement parler un mauvais goût. Souvent elle est produite par un excès de tannin (dans ce cas nous en parlerons au moment de la clarification et des maladies), d'autres fois elle est due à certains principes plus ou moins connus, probablement de nature tanniques, mais qui ne s'éliminent pas par collage. Cette amertume disparaît à la longue et les vins qui en résultent sont souvent de grande qualité.

Remarque générale pour les traitements des mauvais goûts. — Pour mieux homogénéiser il est recommandé de faire un léger vide dans la barrique, d'introduire le noir après l'avoir délayé dans un peu de vin et de fouetter très énergiquement. Au bout de quelques jours on pourra soutirer et, par un collage, éliminer les dernières particules de noir en suspension si c'est nécessaire.

Le collage au lait laisse en général le vin clair. Dans le cas exceptionnel où il subsisterait un léger trouble, clarifier après soutirage de la manière habituelle.

L'huile suragne en général en mince couche quelques jours après le traitement ; il suffira de soutirer en enfonçant le siphon au-dessous de la couche.

La dose moyenne de noir est de 100 gr. par hecto ; pour l'huile « neutre » on essaye généralement un litre par barrique.

Jean BOSCH,
Ingénieur agronome.

(Reproduction interdite).

MON PETIT JARDIN L'ÉPINARD

Ce vieux et excellent légume provient, dit-on, d'Asie centrale d'après les uns, septentrionale disent les autres, et quand on connaît la superficie de l'Asie, on voit quelle marge on peut laisser à l'imagination pour situer sa vraie patrie. En Perse, sa culture y est fort ancienne. Il y a trois siècles environ que sa culture est devenue européenne.

La plante est, en fait, bisannuelle, mais on peut la traiter en plante annuelle ; ses feuilles sont hastées, c'est-à-dire en fer de hallebarde et forment par leur nombre une belle rosette, la tige florale cannelée peut atteindre 1 mètre de haut. Les plans sont dioïques, c'est-à-dire que certains donnent des fleurs mâles, les autres des fleurs femelles ; les fleurs petites verdâtres et sans beauté, mais utiles pour la propagation de l'espèce, sont disposées en grappes sur les pieds mâles, et en glomérules sur les pieds femelles.

En bonne culture, les feuilles sont d'une texture tendre, et fondantes à la cuisson. Cette feuille est chimiquement riche en fer, ce qui lui donne une grande valeur alimentaire d'après les médecins phythothérapeutes spécialisés dans l'étude des diètes, propres à chaque température.

On revient de plus en plus aux variétés lisses, plus faciles à semer et très améliorées à notre époque, car les feuilles en sont plus amples et les touffes trapues.

Parmi les races à graine piquante, citons l'épinard commun, l'épinard d'Angleterre vigoureux et qui est lent à monter à graine, race recherchée des maraichers pour les semis de printemps.

Parmi les races à graines rondes : l'épinard de Hollande, à larges feuilles cloquées, rustique et vigoureux.

L'épinard de Flandre, rustique et productif, il réussit presque en toute saison.

Le célèbre épinard monstrueux de Virrolay, à touffes énormes, de grosses feuilles, plus exigeant pour la nourriture que le précédent.

La race à feuille de laitue est plus délicate.

L'épinard lent à monter. Feuilles vigoureuses et cloquées. Il ne monte à graines que 15 jours après les autres, ce qui est fort utile, surtout avec les semis de printemps.

L'épinard paresseux de Catillon est une variété tardive.

L'épinard d'été, vert foncé, étant lui aussi très lent à monter, est à recommander pour les semis de printemps et d'été.

Ce légume, chez nous, est beaucoup plus adopté pour les climats du Nord, du Centre, de l'Ouest que pour le Midi, car il redoute la sécheresse. Il lui faut, en été, un terrain froid, à exposition un peu ombragée. L'hiver, il lui faudra, par contre, un terrain léger et sain, car une terre marécageuse lui nuirait. Au point de vue froid, il peut résister à 5° au-dessous de zéro. Il est vorace et épuisant. Il aime, pour donner de bons rendements, des sols bien fumés, et, comme toutes les plantes à feuilles, est sensible à l'action des fumures azotées. Il apprécie fumiers, gadoues, l'engrais « flamand » (ou humain, allongé d'eau) donne de bons résultats, mais on sait combien son emploi est dangereux pour la santé, avec les légumineuses, car il les pollue, ou y dépose les germes de graves maladies, et on doit le proscrire pour cet emploi. Les eaux d'égoût sont pour l'épinard un puissant stimulant.

Le nitrate de soude en couverture sur une jeune culture, à la dose de 3 kilos par are, donne un très bon résultat. D'après l'agronome Léon Bussard, dont je fus jadis l'élève (ce qui ne me rajeunit pas, hélas !), un M. de Paris (dont le nom évoque, sans qu'on puisse s'en empêcher, M. Deibler et le profil inquiétant de la machine à Guillotin...) préconise l'engrais suivant pour ce légume, en culture très poussée :

Par are : 4 kilos de nitrate de soude, 12 kilos de superphosphate de chaux, 6 kilos de chlorure de potassium.

La culture en ligne permet de nettoyer les plants des herbes sauvages avec plus de méthode et plus rapidement. On récolte alors en septembre-octobre, puis encore pendant l'hiver par temps moyen et pas trop rude. Enfin, on coupe la dernière récolte en avril-mai. Bien entendu, cette dernière récolte est la plus forte.

La moyenne de récolte est de 300 kilos à l'are pour les semis d'automne ; le rendement est sensiblement plus faible en culture de printemps.

Quand on veut faire sa graine, on fait un semis d'août-septembre, les pieds non conformes au type sont supprimés au printemps pour garder l'espèce de la dégénérescence. On sait combien les cultivateurs-graïniers sont sévères sur cette question de la sélection, base de la renommée des grandes maisons. (Chaque fois que j'y songe, je regrette que les pépiniéristes-fruiliers ne prennent pas les mêmes précautions pour sélectionner leurs greffons, ce qui nous vaut tous ces arbres chancrés qui abondent, hélas, dans les cultures actuelles.)

La plante fleurit en mai, après fécondation on arrache les pieds mâles qui ont joué leur rôle et ne feraient que « manger le sol », on coupe les tiges en août, une fois la graine mûre, on sèche à l'ombre et on bat sur une aire propre pour détacher les graines.

G. DURIVAUT,
Ingénieur horticulteur.

INSTITUT DENTAIRE NATIONAL 23, Place de la Bourse (angle Rue de la Fosse) — NANTES

Qu'apprécient les gens de la campagne ?

De tout temps, les gens de la campagne ont péniblement gagné l'argent à la sueur de leur front.

Par contre, lorsqu'ils veulent obtenir les choses indispensables, ils sont obligés de décaisser beaucoup d'argent.

Mieux que tout autres, dans ces conditions, ils apprécient les prix que l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL met volontairement à leur portée parce qu'ils les comparent avec ceux qu'ils payaient précédemment.

Nous rappelons que ces tarifs officiellement pratiqués sont les suivants :

Extraction, la première dent..... 8 fr.
les autres..... 4 fr.
Plombages..... 12 fr.
Dentier, la dent..... 16 fr. 65

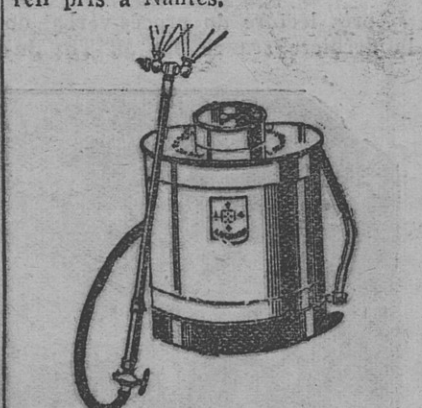
Exemple 4 :
Dentier 10 dents, 2 crochets..... 203 fr. 15
Dentier complet, haut et bas..... 499 fr. 50
Les Assurés sociaux sont remboursés 80 % de ces tarifs.

Tous les soins et travaux présentent les garanties de l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL.

Machines Agricoles

Pulvérisateurs à dos

Indispensables dans toute exploitation ; pour le traitement des arbres fruitiers, la destruction des mauvaises herbes dans les blés, la lutte contre le doryphore, le traitement de la vigne, la désinfection des étables, écuries, etc... Contenance 15 litres, fabrication très robuste. Prix net pour nos adhérents, FRANCO gare du destinataire :
En CUIVRE ROUGE..... 134 fr.
En CUIVRE PLOMBÉ..... 139 fr.
Réduction de 5 francs par appareil pris à Nantes.

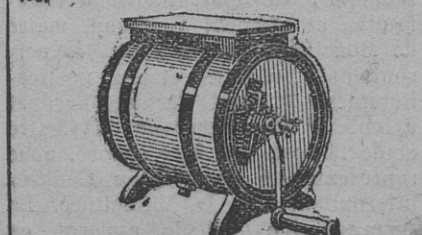


Nous pouvons fournir en supplément :

Rampe plombée à 3 jets pour l'acide..... 25 fr.
Lance cuivre avec jet à arc..... 18 fr.
Lance cuivre avec jet Gobet pour arbres fruitiers, vigne, pommes de terre, etc..... 13 fr.
Prix net, marchandise prise à Nantes.

Barattes en chène

BARATTES FIXES à double vitesse, tonneau chène premier choix. Fabrication soignée, marche garantie.

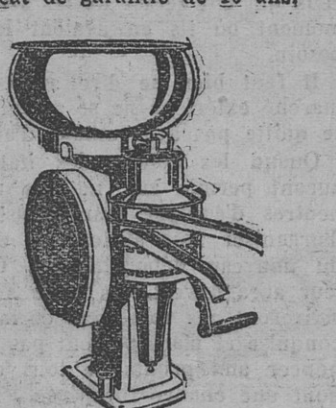


10 litres, 165 fr. ; 20 litres, 175 fr. ; 30 litres, 190 fr. ; 40 litres, 210 fr. ; 50 litres, 230 fr. ; 60 litres, 260 fr. ; 80 litres, 305 fr. ; 100 litres, 350 fr. Prix départ usine. — Remise aux adhérents.

BARATTES CULBUTANTES sur demande depuis 380 francs départ.

Ecrémeuses

Nouveaux modèles robustes, munis des derniers perfectionnements. Construction soignée, la seule avec bassin d'huile intégral. Ecrémage parfait. Certificat de garantie de 10 ans.



80 litres, bassin central... 895 fr.
115 — — — — — 1.040 »
115 — bassin déporté... 1.120 »
150 — — — — — 1.340 »
225 — — — — — 1.720 »

Remise intéressante à nos adhérents. Réparations et pièces de rechange assurées par le Syndicat, à Nantes.

Ronces galvanisées

Deux picots Quatre picots
FILS N° 11 cm. 11 cm. 11 cm. 11 cm.
13 12 90 14 20 14 60 17 40
14 14 60 16 20 16 20 19 20
15 17 10 18 80 19 20 24 10
16 20 20 23 40 22 90 26 30

Prix net du rouleau de 100 mètres, départ usine ; ou départ Nantes, avec majoration de 1 franc par rouleau, suivant sortes demandées et disponibilités.

Fils de Fer

Fils galvanisés, spéciaux pour vignes, en bottes irrégulières. Les 100 kilos

N° 14 (35" environ au kilo)..... 176 fr.
N° 15 (30" — — — — —)..... 173 »
N° 16 (25" — — — — —)..... 169 »
N° 17 (20" — — — — —)..... 167 »

Ces prix s'entendent nets, sans remises, pour nos adhérents.

Pour boîtes réglées à 5 kilos, majoration de 5 fr. par 100 kilos.

Tarares

TARARES CRIBLEURS munis de cinq grilles et deux cribles ; modèles sérieux se faisant avec ferrure à droite, ferrure à gauche, ou ferrure d'angle, au choix :

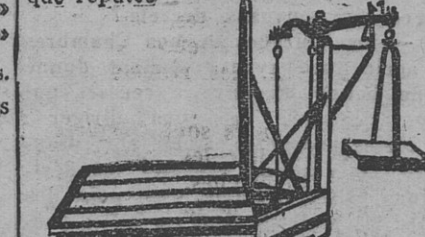
Débit Largeur Prix
8 à 12 hectolitres 0°65 275 fr.
12 à 16 — 0°70 300 »
20 à 25 — 0°82 345 »
25 à 30 — 0°86 370 »
30 à 35 — 0°90 395 »
35 à 40 — 1° 425 »
40 à 45 — 1°10 450 »

Ces prix s'entendent franco gares grands réseaux. Remise à nos adhérents.

Modèles Ensacheurs-Cribleurs sur demande et tous autres modèles.

Basculs décimales

Bonne construction courante. Marque réputée.



Barattes métalliques

Munies d'un thermostat formant corps avec l'appareil, permettant l'été de le remplir d'eau fraîche et d'obtenir un beurre absolument ferme. L'hiver on y met de l'eau tiède pour ramener la température de la crème à environ 15 ou 16 degrés. Celle-ci est mise en mouvement par six palettes.

Forces Poids Chêne verni Renforcés
100 kil. 270 fr. 290 fr. 340 fr.
200 — 280 » 310 » 370 »
300 — 330 » 370 » 430 »
500 — 430 » 480 » 570 »

Taxe de vérification première en sus.

Prix départ usine. Remise aux adhérents.

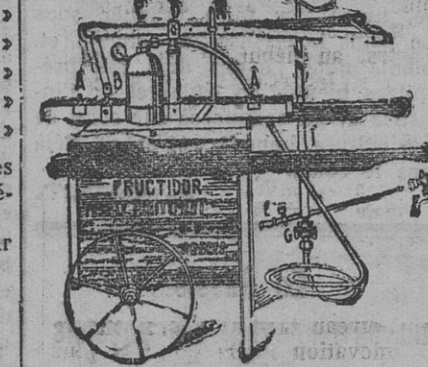
Basculs farinières. Basculs pesés et basculs pesé-bétail ; Nous consulter.

Basculs Romaines Equipées avec nouveau fléau breveté. Fabrication soignée.

Pulvérisateur "Fructidor"

A haute pression pour arbres fruitiers. Cuivre plombé ; clapets en ivoire ; manomètre de 20 kilos ; soupape de sûreté ; agitateur réglable ; 10 mètres de tuyau pour acide, jet double « godet ».

La pompe seule, départ usine 765 fr.



Le pulvérisateur sur brouette de 100 litres..... 1.095 fr.

Le pulvérisateur sur brouette de 150 litres..... 1.205 fr.

Nouvel appareil à traction (cheval) contenance 200 litres : 1.450 francs. Prix départ usine et Remise à nos adhérents.

Autres modèles. Nous consulter.



Contenance 14 litres..... 108 fr.
— 18 —..... 116 »
— 22 —..... 120 »
— 30 —..... 174 »
— 40 —..... 180 »
Prix départ Nantes et remise à nos adhérents.

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 4 Novembre 1935

ANIMAUX	Anté	Vente	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette	PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif
Bœufs.....	2.704	2.585	5 70	4 80
Vaches.....	1.799	1.680	5 50	4 40
Taureaux.....	360	355	4 70	3 80
Veaux.....	1.634	1.525	9 40	7 60
Moutons.....	11.974	11.500	13 70	9 90
Porcs.....	1.752	1.752	6 56	4 72

Du Jeudi 7 Novembre 1935

Bœufs.....	2.048	1.915	5 60	4 70
Vaches.....	1.366	1.250	5 40	4 30
Taureaux.....	230	220	4 60	3 70
Veaux.....	1.831	1.725	9 30	7 80
Moutons.....	7.540	7.200	13 90	10 10
Porcs.....	1.500	1.500	6 86	4 86

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

GROS : 4.860. — Maine-et-Loire, 210; Sarthe, 431; Mayenne, 260; Loire-Inférieure, 180; Indre-et-Loire, manque; Vienne, 35; Vendée, 175.
VEAUX : 1.834. — Maine-et-Loire, 130; Sarthe, 270; Mayenne, 20; Indre-et-Loire, 40; Vendée, 10.
MOUTONS : 11.974. — Maine-et-Loire, 110; Sarthe, 50; Mayenne, 100; Vienne, 100; Vendée, 100; Afrique, 990.
PORCS : 1.752. — Maine-et-Loire, 215; Sarthe, 195; Loire-Inférieure, 170; Deux-Sèvres, 75.

UN SUCCÈS DE L.A.G.P.V.

L'abaissement des prix de transport du Bétail

On sait l'intérêt que nous attachons à la question des prix de transport du bétail.

Dans l'état actuel du marché et étant données les circonstances générales, un abaissement substantiel des tarifs de transport par fer nous semblait l'une des mesures les plus aptes à apporter aux producteurs de viande une amélioration immédiate de leur sort.

Les producteurs doivent se persuader en effet que toute diminution sur le prix de transport de leurs animaux leur profitera, soit directement s'ils sont eux-mêmes expéditeurs, isolés ou syndiqués de vente, soit indirectement, car le commerce sera disposé à payer plus cher dès qu'il y aura moins à payer au chemin de fer.

C'est pourquoi, depuis de longs mois, l'A.G.P.V., en étroite union avec les autres groupements intéressés, et notamment avec la Fédération Nationale du Commerce du bétail, multiplie les démarches dans ce sens.

Tout récemment encore, une lettre de notre président, contenant des chiffres précis, et édifiants, mettait en lumière l'exagération manifeste des prix de transport des animaux et du gros bétail notamment, par rapport à l'avant-guerre. Cette lettre, abondamment reproduite dans la presse, a eu sans aucun doute une action déterminante sur la décision qui vient d'être prise.

Dans notre Bulletin du 1^{er} octobre, nous signalions un premier résultat : l'extension, à partir du 17 octobre, à tous les réseaux et à tous les parcours, du barème I bis pour le gros bétail, plus avantageux que le précédent barème I, du moins aux petites distances, et qui ne s'appliquait qu'à un nombre déterminé de parcours depuis juillet 1933.

Presque en même temps que cette nouvelle disposition entraînait en vigueur, exactement le 15 octobre, les Réseaux, sur une ferme invitation gouvernementale, soumettaient à l'homologation du Ministère des Travaux publics la proposition que nous analysons ci-dessous et qui, sauf imprévu, entrera en vigueur le 15 novembre.

CREATION D'UNE VITESSE UNIQUE

Une vitesse unique, qui est pratiquement l'ancienne Grande Vitesse, au point de vue des acheminements et des délais, est substituée aux anciennes G.V. et P.V.

Cette innovation répond à des demandes très anciennes des utilisateurs.

Cette amélioration pourra même, pour certains herbagers, se doubler d'une économie indépendante de celle qui résultera de la baisse des tarifs ; l'emploi de la vitesse unique entraînera, en effet, sur divers parcours, l'emprunt d'itinéraires plus courts, donc moins coûteux.

Nous ne pouvons donc qu'approuver cette mesure, d'autant plus que, comme nous allons le voir, les tarifs nouveaux seront presque toujours inférieurs, non seulement à ceux de l'ancienne G.V., mais à ceux de la P.V. elle-même, et cela dans des proportions souvent très appréciables.

LES REDUCTIONS SUR LES ANCIENS TARIFS

Afin de ne pas surcharger cet exposé et de limiter les chiffres au minimum indispensable, nous ne rappellerons pas, pour les diverses catégories, les tarifs périmés, quoique récents, c'est-à-dire :

— pour le gros bétail, le barème I, auquel s'est substitué depuis une quinzaine de jours, sur beaucoup de parcours, le barème I bis (voir bulletin 1^{er} octobre) ;

— pour les veaux, porcs et moutons, les anciens barèmes et les barèmes bis correspondants, remplacés, depuis janvier 1935, par de nouveaux barèmes, beaucoup plus réduits jusqu'à une certaine distance (voir bulletin du 15 janvier 1935).

Nous prendrons donc comme point

de comparaison les barèmes en vigueur au 20 octobre pour les diverses catégories.

De même, nous prendrons comme base le wagon de 15 mètres carrés, bien que celui-ci tende à être remplacé par des wagons de plus grande superficie, la comparaison reste valable. Nous rappelons le chargement admis pour ce wagon suivant les animaux.

Enfin, nous prenons les chiffres applicables à un parcours quelconque.

Pour les expéditions à destination ou en provenance de Paris-Bestiaux, on doit ajouter au prix actuel les frais de gare suivants :

Gros bétail.....	Fr. 4
Veaux et porcs.....	1 65
Moutons.....	0 70

Nous faisons tout de suite une importante réserve sur le maintien de ces frais de gare pour la seule gare de Paris-Bestiaux, alors que pour toutes les autres gares, ils sont maintenant incorporés dans les prix globaux de transport.

Notre action se poursuit pour la suppression de ces frais supplémentaires, spécialement dans la situation confuse de cette gare, qui semble pouvoir se résoudre avec un peu de bonne volonté.

GROS BETAIL

Voici, pour les bovins adultes, la comparaison des anciens et nouveaux tarifs. Il s'agit d'un wagon de 15 mètres carrés, contenant 8 bœufs ou taureaux ou 12 vaches, 12 bœufs ou taureaux de petite taille (moins de 1 m. 30 au garrot), ou 18 vaches de petite taille (moins de 1 m. 20 au garrot).

Distance en kilomètres	Ancien tarif P.V.	Nouveau tarif G.V.
100 kilom.....	398	516
200 kilom.....	708	904
300 kilom.....	1018	1116
400 kilom.....	1292	1292
500 kilom.....	1362	1451
600 kilom.....	1484	1609
700 kilom.....	1561	1750
800 kilom.....	1639	1856
900 kilom.....	1716	1962

La comparaison avec l'ancienne G.V. fait ressortir des différences en moins qui vont en s'amenuisant jusqu'à 500 kilomètres, mais qui sont intéressantes au moins jusqu'à 300 et même 400 kilomètres.

De même, sur l'ancienne P.V., des réductions, évidemment moins accentuées, seront sensibles jusqu'à 400 kilomètres.

En bénéficieront donc, par exemple, pour les envois sur Paris, toutes les expéditions de Normandie, Anjou, Touraine, Nivernais, Bourgogne et, naturellement, de la région parisienne.

Les régions comme la Manche, la Basse-Bretagne, le Poitou, le Bourbonnais, le Charolais, en revanche, n'auront qu'un avantage très réduit par rapport à la G.V., et nul sur la P.V.

Quant aux centres plus éloignés, tels que Bretagne, Vendée, Charentes, Gascogne, Massif Central, ils ne profiteront nullement des réductions pour leurs envois sur Paris, s'ils y trouvent des avantages vers d'autres centres comme Bordeaux, Lyon, Marseille et la Côte d'Azur.

Il y a là une grave lacune dont il n'est pas difficile de trouver l'explication : à ces distances, l'automobile ne gêne plus le chemin de fer.

Nous nous élevons, au nom des producteurs des centres que nous venons de citer, contre cette politique égoïste qui les prive du bénéfice d'une réforme excellente en soi et dont nous ne voulons nullement contester l'heureuse influence, mais qui doit être complétée sur ce point.

Tels quels, les nouveaux tarifs comportent, tout compte fait, des avantages sérieux pour la grande majorité des régions expédiant du gros bétail à Paris.

MARCHÉ de la VILLETTE

Après avoir présenté, pendant la première partie du mois, un caractère de stabilité assez net, le marché s'est affaibli lentement au cours de la deuxième quinzaine. Les difficultés ont été particulièrement sensibles en gros bétail et moutons.

En gros bétail, les marchés, largement approvisionnés pendant tout le mois, ont été péniblement débarrassés, même par temps froid. En particulier, le dernier lundi du mois, le chiffre des arrivages dépassant 7.000 têtes, a entraîné, avec un réchauffement brusque de température, un recul très sérieux des cours. En moyenne, la baisse des cours depuis un mois atteint 0,30 à 0,60 par kilo net.

En veaux, la tendance reste meilleure ; après diverses fluctuations, il subsiste une hausse de 0,80 à 0,90 par kilo par rapport au mois précédent. Remarquons que, par rapport à octobre 1934, les cours du veau ont gagné cette année 0,40 à 0,60.

En moutons, la tendance est faible. En porcs, le marché est plus ferme. Les cours s'améliorent, lentement mais régulièrement, depuis quelques mois.

VEAUX ET PORCS

Nous donnons également ci-dessous les nouveaux tarifs applicables aux petits animaux.

Rappelons que le chargement normal d'un wagon de 15 mètres est de 31 veaux ou 41 porcs.

Distance en kilomètres	Ancien tarif P.V.	Nouveau tarif G.V.
100 kilom.....	323,10	300,35
200 kilom.....	622,55	494,25
300 kilom.....	798,80	688,10
400 kilom.....	1010,30	843,20
500 kilom.....	1450,85	1386,10
600 kilom.....	1609,50	1502,45
700 kilom.....	1750,50	1530

Distance en kilomètres	Ancien tarif P.V.	Nouveau tarif G.V.
100 kilom.....	323,10	326,20
200 kilom.....	622,55	520,10
300 kilom.....	798,80	712,95
400 kilom.....	1010,30	869,05
500 kilom.....	1450,90	1411,90
600 kilom.....	1609,50	1527,25
700 kilom.....	1750,50	1604,30

On peut répéter à peu près, pour ces catégories, ce que nous venons d'écrire pour les bovins.

Il convient toutefois de rappeler, comme nous l'avons signalé plus haut, que les réductions ci-dessous s'ajoutent à celles qui résulteraient de tarifs mis en vigueur au début de cette année.

Si l'on compare aux prix de transport pratiqués il y a un an, on voit qu'à 300 kilomètres, par exemple, le prix de transport d'un wagon de veaux en G.V. coûtait encore, tout compris, 1.116 fr. 05 avec le barème bis, et 1.257 fr. 05 avec l'ancien barème.

Le nouveau prix applicable, qui est de 682 francs, représente donc une baisse de 46 % et 39 % respectivement sur ces deux barèmes qui étaient encore en vigueur, selon les parcours, au début de 1935 ; pour les porcs, les résultats de la comparaison seraient analogues.

Pour les veaux et porcs, également, la réduction à 500 kilomètres sur les tarifs G.V. du début de janvier reste de 15 % environ.

TARIF POUR LES ANIMAUX EXPÉDIÉS PAR GROUPE

Le nouveau tarif comporte encore une innovation intéressante et plus spécialement avantageuse pour les producteurs.

Il arrive, en effet, qu'un éleveur ou un herbager n'ait pas de quoi constituer un wagon complet.

Dans ce cas, il devait jusqu'ici payer le tarif général (à la tête), très onéreux, multiplié par le nombre de têtes.

Désormais, il pourra, dans ce cas, bénéficier d'un tarif par tête et par kilomètre qui sera inférieur au tarif général, tout en étant naturellement supérieur au tarif correspondant à la superficie occupée par ses animaux, mais avec un minimum de perception (1 fr. 75 par wagon utilisé et par kilomètre).

Ce nouveau tarif permettra, par exemple, à l'expéditeur de quatre bœufs à 300 kilomètres, de payer 612 francs au lieu de 1.086 fr. 80 auparavant (en G.V.) et 720 fr. 70 (en P.V.).

Foires et Marchés de la Semaine

Lundi 11 novembre. — Haute-Goulaine.
Mardi 12. — Boussay, Saffré, Fay-de-Bretagne.
Mercredi 13. — Saint-Philbert-de-Grandlieu, Châteaubriant, Frossay, Guéméné-Penfao, Savenay.
Jeudi 14. — Aigrefeuille, Ancenis, Cordemais.
Vendredi 15. — Nort-sur-Erdre, Assérac.
Samedi 16. — Saint-Père-en-Retz.

AUTOMNE

Pour vos Semailles
Pour vos Vignes =

Richoséine N° 2
Production des Engrais SALMON
DOUBLE QUALITÉ ET RENDEMENT

La Richoséine n° 2 4/16, faite de poudre d'os fine activée, venant de baisser de 7 francs par sac, se trouve ainsi ramenée au prix de la Richoséine n° 1 habituelle pour l'automne, c'est-à-dire à 3 fois à peine le prix d'avant guerre, donc à parité avec le cours du blé.

PROFITEZ-EN

La CULTURE du TABAC en LOIRE-INFÉRIEURE

La campagne 1935 n'a pas encore bénéficié des conditions de température idéales pour une bonne récolte. Le printemps humide et froid a gêné la venue du plant et la préparation des terres. Par contre, à partir du 15 juin et jusque vers le 20 août, la chaleur et la sécheresse ont sévi.

Les pluies de printemps ont soulevé le repiquage qui a traîné en longueur. Les terres ont été battues par les pluies, ce qui a obligé à recommencer les binages plusieurs fois. La venue a souvent été irrégulière.

Les buttages ont laissé à désirer dans beaucoup d'endroits, et même parfois n'ont pas été faits. Cette façon est pourtant indispensable si l'on veut obtenir de belles récoltes, car elle rend les plantes plus résistantes au vent et favorise la venue des racines adventives, mais elle doit être faite dès que la hauteur des sujets le permet.

Il y a encore de grands progrès à réaliser au point de vue de l'éclaircissage. Le nombre de plantations à éliminer aurait dû être beaucoup plus élevé. Les planteurs n'ont aucun intérêt à pousser l'éclaircissage à 16 et 17, comme quelques-uns l'ont fait cette année. Ils rendent ainsi le contrôle beaucoup plus difficile et plus long, sans aucun profit pour eux.

La cueillette a souvent été trop tardive. Elle devrait être terminée du 15 au 20 septembre, et en tout cas jamais après le 30 septembre. Les mauvais temps a d'ailleurs souvent été la cause de la cueillette tardive.

La dessiccation a été gênée par la température humide. On a utilisé dans une large mesure les brasseurs pour assainir les récoltes. Cette pratique demande de sérieuses précautions pour éviter les risques d'incendie.

Lorsque les tabacs sont complètement secs, on doit les mettre en masses sur des perches. Ces masses sont protégées par de la paille saine pour éviter les moisissures. Souvent on ne surveille pas assez les récoltes et quand on se décide à opérer la mise en masses, les produits sont

Ces planteurs voudront bien mettre à assouplir une dizaine de guirlandes de chacune des trois catégories (feuilles basses, feuilles médianes, feuilles supérieures).



Indispensables à la Ferme

Une BUANDERIE trouve son utilité dans tous les ménages, mais à la ferme, elle s'impose ; nécessité d'avoir à tout moment de l'eau chaude en grande quantité.

La BUANDERIE en fonte, pendant longtemps en usage, était peu maniable, s'usait rapidement, se cassait au choc, était longue à chauffer, etc...

La BUANDERIE « REX » que nous présentons, est en tôle d'acier galvanisée après fabrication, incassable, ne craint ni les chocs ni les coups de feu, vous pouvez oublier d'y mettre de l'eau sans danger ; elle chauffe plus vite et utilise tous combustibles, même des morceaux de bois de forte dimension. Donc plus économique, plus pratique.

Vous pouvez y préparer la nourriture des animaux, même l'utiliser pour vos conserves de légumes, de fruits et pour tous autres usages domestiques. Vous pouvez avoir des contenances de 50 à 500 litres.

Le LAVEUR DE RACINES « ECLAIR » doit être accolé à la BUANDERIE et au « CUISEUR », ce dernier ne devant recevoir que des matières alimentaires soigneusement lavées, exemptes de terre et d'autres impuretés.

Le LAVEUR « ECLAIR » opère rapidement un travail très long à la main. Une hélice évacue les racines lavées.

Pour renseignements détaillés sur ces appareils et tous autres, demandez aujourd'hui même, aux Etablissements ERNEST RONOT, à SAINT-DIZIER (Haute-Marne), le nouveau catalogue illustré n° 59.

Nous enregistrons dès maintenant les commandes de nos adhérents en pommes de terre de semence : soit en semences sélectionnées et officiellement contrôlées, provenant des Syndicats de sélection, soit en semences ordinaires, bonnes variétés courantes, livrées en sacs plombés.

Prévoyez vos besoins avant les gélées.

Pommes de Terre de Semence

Nous enregistrons dès maintenant les commandes de nos adhérents en pommes de terre de semence : soit en semences sélectionnées et officiellement contrôlées, provenant des Syndicats de sélection, soit en semences ordinaires, bonnes variétés courantes, livrées en sacs plombés.

Bidons à Lait

MODÈLE NANTAIS			
1 litre...	11 05	8 litres...	18 60
2 — — —	12 40	10 — — —	20 50
3 — — —	13 60	12 — — —	21 60
4 — — —	14 50	14 — — —	23 30
5 — — —	15 55	15 — — —	24 30
6 — — —	16 85	20 — — —	28 35

Marchandise départ Nantes. Remise par quantité. Nous consulter au Syndicat.

Offres et Demandes

Service réservé à nos adhérents. Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes. Tarif : 5 francs par annonce et pour une seule insertion.

OFFRES

106. — Vignobles et pépinières des meilleures variétés d'hybrides sélectionnées autorisées par la loi : Seibel blanc 4986, Seibel rouge n° 4643, 5437, 5455, 5487, 5495 ; très beaux plants et boutures. Prix spéciaux par grosse quantité. S'adresser à Terrien-Brelet, viticulteur, au Bourg, La Chapelle-Basse-Mer (L.-I.).

128. — Vignobles et pépinières des meilleures variétés de PLANTS GREFFÉS RACINÉS, Greffons sélectionnés : Muscadet, Gros-Plant, Pinot et Colombar ; variétés d'hybrides autorisées par la loi : Seibel n° 4986 blanc, Seibel 4643 et 5455 rouge, Baco n° 1 rouge ; autres variétés. Prix spéciaux pour grosses quantités. S'adresser à Meneux Auguste, viticulteur au Guéneau, La Chapelle-Basse-Mer ; 37 ans d'expérience en plants greffés et producteurs directs.

129. — A vendre BEAUX PLANTS DE VIGNES hybrides producteurs directs des meilleures variétés sélectionnées, autorisées par la loi, et produisant un très bon vin, recherché pour la consommation familiale. Boutures et plants racinés, plants choisis extra : Blancs, Seibel 889, 4986, 6468 ; Baco 22 A, etc... Rouges : Seibel 4643, 5163, 5455 ; Baco n° 1 ; Gaillard n° 2 ; Seibel 2862 (dit Commandant), etc... Ainsi qu'autres variétés d'hybrides anciens et nouveaux. Très beaux plants greffés, bien soudés et racinés, choisis extra ; greffons sélectionnés, greffés sur 3399 et Rupestris du Lot, au choix de l'acheteur ; Muscadet, Gros-Plant, Pinot, Colombar, Gamay, Riesling (plants extra précoces). Hybrides nouveaux greffés : Seibel blancs 10173, Seyve Villard 5276 ; Seibel rouges 8745, 10096. Authenticité garantie. Prix-courant franco sur demande. Souscription ouverte aux hybrides et plants greffés pour l'automne 1936, aux meilleures conditions possibles. S'adresser à M. Allard Jules, au Guéneau, La Chapelle-Basse-Mer (Loire-Inf.).

137. — A vendre beaux PLANTS D'ASPERGES « Grosse hâtive d'Argenteuil », plant sélectionné extra. S'adresser Robert Maurice, à Sainte-Luce (L.-I.).

142. — Echangers CARRIOLE en bon état contre CHARRETTE légère suspendue en très bon état, avec ridelle. Voir Legeay, aux Ecoles, Saint-Aignan-de-Grandlieu.

143. — A vendre, BONNE JUMENT de 7 ans, garantie sur tout. S'adresser Bernier, Saint-Herblain (L.-I.).

144. — A vendre PLANTS DE VIGNES racinés extras. Hybrides producteurs directs : Blancs : Seibel n° 880, 4986, 5409, 6468, Baco 22 A. Rouges : Seibel n° 4643, « Roi des Noirs » 5437, 5455, 5487, 5495, Baco n° 1, Bertille Seyve 2862 « Le Commandant ». Plants greffés sur 3399, Muscadet, Gros-Plant, Gros-Lot, Colombar et Pinot. Hybrides greffés également sur 3399. Seibel n° 7053, 8357, 8365, 8745, 8916, 10173, 11803, Seyve-Villard 5276. Authenticité absolue garantie sur

